

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Décembre 2016

L'an deux mil seize, le deux décembre à 20 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mme : Dominique LE FOUEST

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Daniel MONTOUILLOUT, Michel BOUCHE, Laurent BRAGUE, Christian PORTIER, Michel ROYER.

Absent excusé : M Jean-Paul JESSIONESSE

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2016 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Il revient sur un point de la dernière réunion pour informer l'assemblée que les propriétaires ont répondu favorablement à notre demande d'égagement des arbres rue des Cras.

Dossier Eglise

Les dossiers de demande de subvention pour la réalisation de la 1^{ère} tranche ont été déposés :

- DETR : de 20 à 30 %
- Région : 15 % mais la subvention est désormais attribuée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine
- Conseil Départemental : 15 %
- L'aide parlementaire de réserve : La demande a été faite, nous serons recontactés en début d'année.

Les dossiers à déposer :

- Fondation du Patrimoine : pour 2017 le montant de l'enveloppe est de 100 000 € sur l'ancien territoire Champagne Ardenne contre 300 000 € en 2016. Il faut attendre fin janvier 2017 pour plus d'informations sur le dispositif.
- Sauvegarde de l'Art Français

Les accords de subventions sont attendus courant mai 2017.

Etude du Landion

D. Lhomme fait un rappel de l'historique de certains travaux concernant l'étang et le cours d'eau :

- Achat de l'étang par la commune en 1971 suivi du curage la même année.
- Installation des vannages sur le pont d'entrée au domaine St Georges en 1978, suite à une première décision prise en 1971, avec une nouvelle opération de curage.

- Curage du cours d'eau en 1988 entre le pont du CD 82 et le pont du chemin rural N° 2 de la Grande Montée.
- Démontage du lavoir des Coquecelles en 1988

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) auquel la commune adhère de manière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2016 a décidé d'engager des réflexions sur la renaturation de plusieurs cours d'eau dont le Landion.

Deux rencontres ont eu lieu avec le nouveau technicien de secteur du Créanton dont nous faisons partie avec présentation de différents projets concernant le Landion sur une partie située au sein d'Etourvy.

- A) Le premier projet présenté ne prend en compte que la continuité écologique avec le raccordement de l'île avec le ruisseau de Flamard.
- B) Un second projet a été réalisé avec 2 options (avec ou sans suppression des vannes posées en 1971), projet prenant en compte à la demande du Maire :
 1. le plan d'eau et le fait de pouvoir continuer de faire fonctionner le moulin.
 2. le ruisseau des Irolées en provenance de Quincerot afin de résoudre les problématiques d'inondation sur la route de Quincerot.
 3. l'espace situé en aval du moulin en face de la mairie et en aval du pont de la RD 82 jusqu'aux travaux de fascinage qui ont été effectués.

Un test pour valider l'option 2 (suppression des ouvrages) est prévu le 8 décembre en début d'après-midi avec l'ouverture complète des vannes. Les membres du conseil municipal sont invités à y assister.

Le Conseil municipal donne son accord de principe au SMBVA pour permettre la poursuite de l'étude de faisabilité du rétablissement de la continuité écologique et de la renaturation du Landion ainsi que l'établissement d'un plan de financement.

Ce projet sera présenté par le technicien du SMBVA au conseil municipal début 2017 puis à la population lors d'une réunion publique. Si le projet se poursuit, il y aura obligation de réaliser une enquête publique.

Extension du réseau public d'électricité, d'éclairage public et de téléphone route de Mélisey – participation du demandeur et modification budgétaire

Afin de desservir le terrain appartenant à la SCI Govin route de Mélisey, il est nécessaire de prévoir l'extension des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone. Ces travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube et portés par la commune. Les réseaux d'électricité et de téléphone seront au final financés par la SCI Govin, la commune prenant en charge l'éclairage public. Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Coût total des travaux : 6 135.24 Euros
- Participation de la SCI Govin : 4 635.24 Euros
- A charge pour la commune : 1 500.00 Euros

Le budget sera modifié pour inscrire ces travaux en section investissement.

Les travaux d'extension du réseau d'eau seront également à sa charge.

Renouvellement convention médecine préventive auprès du centre de gestion

La convention médecine préventive arrive à échéance le 31 décembre 2016. Il est décidé de la renouveler pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Cette convention est nécessaire pour les visites médicales du personnel de la commune.

Participation des associations au feu d'artifice du 14 juillet

Les dépenses relatives au feu d'artifice s'élèvent à 1 729.18 € T.T.C. Les participations suivantes seront demandées aux associations :

- Comité d'animation du Foyer Rural : 550 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 230 €

Information dossier voirie

D. Lhomme a rencontré Mme Coulon du SLA d'Ervy le Châtel afin d'obtenir un autre devis pour la réfection des enduits de 3 voies : Chemin de la Petite Fontaine, Chemin dessous la Calbeaudière, Rue et ruelle de Flamard.

Après examen des différents devis reçus, le conseil municipal décide de retenir la proposition du SLA pour un montant estimatif de 8 567.52 € H.T. (auquel s'ajoutent les frais de gestion de 5 %) ainsi que le devis de l'entreprise Suillerot (raccordement des eaux pluviales du bâtiment « Gîte du four à pain », rue de Flamard) pour un montant de 2 633.75 € H.T. Ces dispositions seront définitives si les résultats de l'appel d'offre lancé par le Conseil Départemental confirment ce prévisionnel.

D. Lhomme rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Région et que ces travaux bénéficieront d'une aide de 30 %.

Vœux du Conseil Municipal

Ils auront lieu le 7 janvier 2017 au Domaine Saint Georges à 18 heures.

Informations et questions diverses

- ✓ ***Bornes de recharges électriques*** : l'emplacement initial route de Chesley a été refusé par l'Architecte des bâtiments de France. Suite à une rencontre avec M. Courtaux de l'ABF et M. Roussel du syndicat d'énergie le 28 novembre, deux solutions sont envisagées :
 - 1) Sur le parking du préfabriqué à droite du lavoir sous réserve de la faisabilité pour l'alimentation électrique
 - 2) A défaut sur la Place des Anciens combattants d'AFN devant l'école maternelle.
- ✓ ***Radiateur électrique école maternelle*** : le devis de l'entreprise MLC Brague Pascal pour le remplacement d'un radiateur a été présenté et accepté par le conseil municipal pour un montant de 805.34 € H.T. soit 966.41 € T.T.C. Le budget sera modifié pour inscrire cette dépense en investissement.
- ✓ ***Téléphonie mobile*** : Monsieur Adnot, Président du Conseil Départemental nous a informés qu'une campagne de mesures allait débuter en décembre 2016 afin de recenser les lieux qui ne seraient pas desservis en téléphonie mobile.

- ✓ **Projet Maison Saunier** : Un premier projet donne une estimation de 300 000 € H.T. pour la réalisation de travaux consistant en une salle d'activité au RdC et 3 chambres pour 12 couchages à l'étage. Il est pour l'instant impossible de construire un plan de financement car la nouvelle Région du Grand Est n'a encore pas déterminé ses dispositifs d'accompagnement pour ce type de réalisation. Ces dispositifs devraient être connus en mai ou juin 2017.
- ✓ **Fête patronale** : le conseil municipal donne son accord à M. Bonnet pour l'installation de manèges à la fête patronale qui aura lieu les 22 et 23 avril 2017. Toutefois, il ne lui autorise pas la vente de boissons.
- ✓ **Feu d'artifice du 31 Décembre 2016** : Un feu d'artifice devrait être tiré par une personne ayant loué le Domaine Saint Georges. Toutes les autorisations n'ont pas été délivrées à ce jour par la Préfecture. Une communication sera faite à la population si celui-ci a effectivement lieu afin que les habitants puissent y assister.
- ✓ **Fermeture de la Maison centrale de Clairvaux** : la commune a reçu un courrier cosigné du Président de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube et du Maire de Ville Sous la Ferté concernant le maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux. Si le conseil municipal soutient cette démarche, il refuse de ne pas transmettre les tableaux relatifs aux révisions des listes électorales comme il est demandé dans le projet de délibération. Tous les élus et la population sont invités à participer au rassemblement du vendredi 16 décembre à 14h30 à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
M. LHOMME Dominique